

Le contrôle

Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L. 235-37 du Code de Commerce et conformément à la loi du 3 juillet 2008 transposant les dispositions du droit européen en matière de rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (4^e et 7^e directives européennes), le présent rapport du Président du Conseil d'Administration a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport a été préparé par le Président avec l'assistance de la Direction financière du groupe. Il a été revu par le Comité d'audit du 20 février 2009 et approuvé par le Conseil d'Administration du 20 février 2009.

Compte tenu de la filialisation des différentes activités de la société, ce rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Toupargel comporte deux secteurs d'activité :

- l'activité "Surgelés" avec la société Toupargel,
- l'activité "Frais et Épicerie" avec la société Place du Marché. Cette activité représente 5 % du volume d'affaires.

Au 28 mars 2003, le Groupe a fortement changé de dimension avec l'acquisition de la société Agrigel, dont le chiffre des ventes représentait, sur une base annuelle, près de 2.5 fois le chiffre des ventes des entités du périmètre 2002. Ceci a entraîné des modifications dans l'organisation et le fonctionnement. Depuis 2003, de nouvelles structures ont été mises en place décrites dans la partie "Gouvernement d'entreprise" et dans la partie "Fonctionnement" du rapport annuel.

Le Gouvernement d'entreprise

Code de référence

Toupargel Groupe se réfère au code AFEP – MEDEF (disponible sur les sites de l'AFEP et du MEDEF) dans l'attente d'un code spécifique aux valeurs moyennes.

Il est précisé que :

- les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées afin de renforcer la cohérence des actions mises en œuvre. Il n'y a pas de limitation de pouvoir pour cette dernière fonction ;
- la société ne dispose pas de comité de sélection ou de nomination ;
- le comité des rémunérations ne comprend pas d'administrateur indépendant. Ses attributions ont été élargies aux politiques de rémunération de l'encadrement en général et aux politiques de recrutement et formation ;
- un seul administrateur dispose d'un contrat de travail, Monsieur Pierre Novarina, Directeur Général Adjoint, non considéré comme dirigeant ;
- les mandats d'administrateur ont une durée de six ans dans le but d'assurer une stabilité et une continuité dans la mission du conseil.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration, ses règles, ses missions, son mode de fonctionnement sont traités dans la partie "Gouvernement d'Entreprise" du présent rapport.

Le Conseil d'Administration est composé de six membres et d'un censeur. Deux administrateurs et le censeur sont considérés comme indépendants. Il dispose d'un règlement intérieur (publié dans le présent rapport) rappelant les droits et devoirs et complétant les dispositions légales, statutaires et réglementaires. Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2008 avec un taux de présence de 100 %. Les réunions ont été précédées de l'envoi de documents permettant aux administrateurs de préparer les sujets à traiter. En outre, les administrateurs reçoivent chaque mois un reporting sur l'activité du Groupe. En 2008, le Conseil d'Administration s'est notamment prononcé sur les arrêtés des comptes annuels et trimestriels, sur les documents diffusés aux actionnaires et aux investisseurs, sur la mise en place d'un plan d'options et sur les projets stratégiques.

Le Conseil d'Administration procède périodiquement à une auto-évaluation. En 2008, elle a été lancée lors de sa dernière réunion et son analyse sera à l'ordre du jour du Conseil du 28 avril 2009.



Les comités du Conseil : il s'agit pour Toupargel Groupe, du comité stratégique, du comité d'audit et du comité des rémunérations. Leurs compositions et missions sont décrites dans la partie "Gouvernement d'Entreprise".

Le comité stratégique s'est réuni une fois en 2008 et a travaillé sur les principaux projets en cours et à venir. Le comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2008, préalablement au Conseil d'Administration. Le comité des rémunérations s'est réuni une fois en 2008. Les taux de présence étaient de 100 %.

Rémunérations versées aux administrateurs

- Les administrateurs indépendants perçoivent des jetons de présence (2 500 € par session en 2008) pour leur participation aux séances du Conseil et aux séances de comité spécialisé (comité d'audit exclusivement).
- Le censeur perçoit des honoraires (2 500 € par session en 2008) pour sa participation aux séances du Conseil et aux séances du comité d'audit.
- Les autres administrateurs ne perçoivent aucune rémunération pour leur participation aux séances du Conseil et de comités.
- Monsieur Roland Tchénio, PDG, perçoit une rémunération (fixe uniquement) de la part de Toupargel Groupe et fixée dans le cadre du comité des rémunérations.
- Monsieur Pierre Novarina, DGA, perçoit une rémunération du fait de son contrat de travail de la part de Toupargel Groupe, elle est composée d'une partie fixe et d'un variable fonction de l'atteinte d'une part d'un objectif de résultat du Groupe et d'autre part d'objectifs personnels. Il est bénéficiaire de stocks options.
- Les tableaux récapitulatifs de rémunérations et assimilés sont repris dans la partie "Gouvernement d'Entreprise".

Participation des actionnaires aux Assemblées

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées sont précisées dans les statuts (disponibles au siège social) et résumées dans la partie "Informations juridiques" du présent rapport.

Le contrôle interne

Définition

Le contrôle interne en vigueur dans la société a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'analyser, de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de s'assurer de la sauvegarde des actifs ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et à l'extérieur reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le système de contrôle ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Référentiel utilisé

Le Groupe applique progressivement le cadre de référence et le guide d'application publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

Processus de contrôle interne

Environnement de contrôle

Sensibilisation du personnel : les valeurs du Groupe - la Passion client, l'Excellence opérationnelle, l'Ambition et l'Esprit d'équipe - sont diffusées au sein des entités qui la composent dès l'arrivée des collaborateurs et au travers d'un processus d'intégration. Le Groupe a élaboré une charte éthique, déployée fin 2007 et début 2008, construite autour de cinq principes : la responsabilisation, le respect, la transparence, la confiance et l'intégrité. De même, des délégations de pouvoirs ont été mises en place. Une commission



interne "CNIL" a été mise en place (deux réunions en 2008) afin de vérifier le respect par le Groupe des recommandations de la CNIL, procéder aux éventuelles régularisations et sensibiliser le personnel.

Définition des fonctions et missions : chaque poste est décrit de façon précise et les missions et objectifs sont régulièrement mis à jour. Ceux-ci sont assortis "d'incentives".

Délégations de pouvoir : des délégations de pouvoir limitées sont établies notamment en matière d'hygiène et sécurité, qualité produits, environnement, respect des législations du travail, financières.

Formation du personnel : les actions de formation du personnel orientées sur les métiers présents dans le Groupe ont pour but d'entraîner le personnel aux opérations que celui-ci a à mettre en œuvre.



Principaux acteurs

- Le Conseil d'Administration, dont les missions sont de contribuer à définir la stratégie, suivre sa mise en œuvre, évaluer les projets, proposer à l'Assemblée Générale les mandataires sociaux, contrôler la gestion et veiller à la qualité des informations fournies aux actionnaires. Le Conseil d'Administration dispose d'un règlement intérieur. Un reporting mensuel, mis en place en 2004, permet d'assurer le suivi des opérations.
- Le Comité d'Audit (voir Gouvernement d'Entreprise), ce comité dispose d'une charte et d'un guide.
- Le Comité des Rémunérations (voir Gouvernement d'Entreprise).

- Le Comité des Risques, chargé d'établir une cartographie des risques pouvant influencer sur l'entreprise et chargé de définir des plans d'actions.
- La commission interne "CNIL" (voir ci-dessus).
- Le Comité Exécutif (voir ses missions dans la partie "Fonctionnement").
- Les Directions Générales.
- Les responsables opérationnels ou fonctionnels et notamment :
 - la Direction Qualité en charge du système de management de la qualité, des contrôles qualité, des agréments des plates-formes, du service consommateurs d'une part et du respect des normes environnementales d'autre part ;
 - les Directions Informatiques en charge de la sécurité et de la maintenance des systèmes d'information ;
 - la Direction des Ressources Humaines, responsable de l'application des lois, règlements, accords sociaux et qui met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines ;
 - la Direction Financière avec le Contrôle de Gestion ;
 - l'Audit avec une double mission de vérification de l'application du Système de Management de la Qualité et du contrôle interne.

Principales références et actions

- Le recensement des risques majeurs : sous l'égide du Comité des Risques, une démarche a abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques majeurs. La cartographie est revue chaque année et la mise en œuvre des recommandations suivie. Les risques liés aux projets en cours sont particulièrement analysés. L'analyse des risques est reprise dans la partie facteurs de risques du présent rapport.
- Le recensement des risques professionnels : sous l'égide de la Direction des Ressources Humaines, le recensement des risques professionnels a abouti à l'élaboration d'un "document unique" par entité, dont la mise en œuvre des recommandations est suivie.
- La charte qualité : la charte qualité a été conçue en groupes de travail associant tous les métiers de l'entreprise chez Toupargel, en 2000. Elle fait partie des éléments mis en place dans le cadre de la démarche d'élaboration du Système de Management de la Qualité et elle place la satisfaction du client au cœur des préoccupations des différents services.
- Le Système de Management de la Qualité : il identifie les processus de l'entreprise, les décrit. Il évalue les risques associés et définit les moyens de maîtrise à savoir contrôle, procédures (manuel et diffusion sur l'intranet), indicateurs et compétences. Enfin, il définit les plans d'actions.
- Le diagnostic environnemental : celui-ci a débuté en 2004. Il vise à intégrer l'environnement dans nos pratiques.
- Les manuels de procédures : ils décrivent les procédures applicables au sein de chaque entité. Elles sont disponibles sur l'intranet.

Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Principaux acteurs

- La Direction Financière du Groupe en charge de la consolidation, du reporting Groupe, de la communication financière, de la planification et du reporting auprès du Conseil d'Administration.
- Le contrôle de gestion (qui dépend de la Direction Financière) et qui produit les états financiers avec la comptabilité, les tableaux de bord, les budgets.
- La fonction de vérification de la qualité du Contrôle Interne assurée par l'audit.

Principales références et actions

- Plan de comptes généraux commun à toutes les entités du Groupe.
- Plans analytiques permettant le suivi des centres de profits et de coûts.
- Processus d'arrêtés des comptes consolidés et sociaux : planning d'arrêtés mensuel, trimestriel, annuel.
- Manuel de révision, permettant la justification des comptes.
- Procédures de consolidation : règles et méthodes comptables, liasses de consolidation, planning.
- Processus budgétaire et suivi mensuel.
- Procédures de recensement des engagements hors bilan.
- Reporting : format unique de reporting interne et liasse de reporting au Conseil d'Administration.
- Communication financière : procédures, formats et définition stricte des rôles.

Le Groupe, dont l'activité est la distribution de produits alimentaires aux particuliers, suit notamment :

- le chiffre d'affaires (journalier, mensuel, avec une analyse multicritère détaillée),
- la marge commerciale (journalier, mensuel avec une analyse détaillée des composantes),
- les inventaires physiques,
- les frais de personnel : reporting social (mensuel),

- les coûts véhicules (coûts directs, sinistralité),
- les coûts téléphoniques (mensuel).

Il est précisé que la plupart des coûts font l'objet de tableaux de bord périodiques (mensuel, trimestriel, semestriel).

Les éléments des comptabilités et du contrôle de gestion sont revus et commentés en Comité Exécutif et en Conseil d'Administration.

Vérification de la régularité et de la fiabilité des informations

- Dans le cadre du plan d'audit, les applications de procédures sont régulièrement vérifiées notamment dans les agences commerciales pour les flux d'encaissement, au siège, sur le respect des procédures d'engagement et d'approbation de factures.
- Les comptes sont révisés à la fois en interne et par les auditeurs externes.
- La régularité des opérations est revue par des cabinets externes spécialisés (social, fiscalité, audit comptable).

Plan d'actions 2009 - 2010

Les principales lignes du plan d'action 2009 - 2010 sont les suivantes :

- mise en œuvre du plan d'audit interne (dont audit de suivi des processus Ressources Humaines) ;
- procédures : mises à jour dont l'élaboration d'une procédure d'alerte ;
- contrats : recensement des principaux contrats en vigueur au sein du Groupe.

**Fait à Civrieux d'Azergues,
le 20 février 2009**

**Le Président du Conseil d'Administration
Roland Tchénio**



TOUPARGEL GROUPE

Société Anonyme - 13, chemin des Prés Secs - 69380 Civrieux d'Azergues

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Toupargel Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Toupargel Groupe, et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2009 / Les Commissaires aux Comptes